

**E 4630**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 juillet 2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail - Nomination de Mme Triantafyllia  
TOTOU, membre suppléant grec en remplacement de M. Konstantinos  
PETINIS, membre démissionnaire**





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 13 juillet 2009 (16.07)  
(OR. en)

12034/09

SOC 447

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des Représentants permanents / Conseil

---

n° doc. préc.: 5692/09 SOC 57

---

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:  
- Nomination de Mme Triantafyllia TOTOU, membre suppléant grec en remplacement de M. Konstantinos PETINIS, membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Konstantinos PETINIS, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Grèce) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement grec a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010 :

Mme Triantafyllia TOTOU  
Ministry of Employment and Social Protection  
Pireos 10  
EL-10182 ATHENS  
Tél.: + 30 210 374.88.80  
Fax: + 30 210 374.87.90  
*E-mail: filiototoy@yahoo.gr*

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe ; et
  - b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit :

- (1) par sa décision du 19 novembre 2007<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010;
- (2) un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements du Conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Konstantinos PETINIS;
- (3) le gouvernement grec a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

---

<sup>1</sup> JO n° L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

Mme Triantafyllia TOTOU est nommée membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Konstantinos PETINIS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président